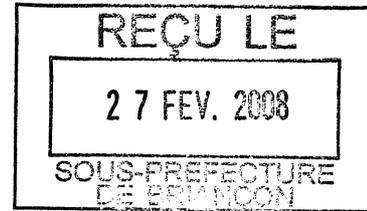




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Prés : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N°17 DU 18 FÉVRIER 2008

Rapporteur : Monsieur le Président

**OBJET : ASSAINISSEMENT – Travaux hors D.S.P.
Convention de maîtrise d'ouvrage exercée avec la Commune de Villar d'Arène**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-121-12 du 30 avril 2004, portant dévolution à la Communauté de Communes du Briançonnais, de la compétence «collecte, le transport et le traitement des eaux usées »,

Vu le schéma directeur assainissement de la Commune de Villar d'Arène et le projet établi par le CAUE des Hautes Alpes et par le bureau d'étude Graphyt Paysagistes intitulé « Aménagement du Village : entrée aval et place de l'église » de 2006.

Vu le programme d'investissement inscrit au contrat de concession de l'assainissement collectif du Briançonnais, approuvé par délibération en date du 29 mars 2006, reposant principalement sur l'objectif de réduction des eaux claires parasites,

Considérant l'opportunité de réaliser en une seule et même opération les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans un souci d'économie et de limitation de la gêne pour les usagers,

Considérant néanmoins que cette opération de voirie entraîne, sur le linéaire concerné, le renouvellement du réseau d'eaux usées par précaution et anticipation, en totale déconnexion avec le programme d'investissement communautaire susmentionné,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 février 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission ENVIRONNEMENT en date du 6 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

■ Décide de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement identifiés dans le projet établi par le CAUE des Hautes Alpes et par le bureau d'étude Graphyt Paysagistes intitulé « Aménagement du Village : entrée aval et place de l'église ».

■ Confie la conduite de l'opération à la Commune de Villar d'Arène, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage exercée, annexée à la présente.

■ Précise que le financement de ces travaux par la Communauté de Communes du Briançonnais interviendra en priorité par l'affectation du Fonds de Concours versé à la Commune de Villar d'Arène,

■ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : 25 FEV. 2008

Date affichage : 27 FEV. 2008